

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1662/SG/AI portant nomination de M. Mohamed Burhan Issa aux fonctions de chef du quartier Est du village d'Obock....

n° 72-1662/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 décembre 1972

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro
26 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Mohamed Bourhan Issa est nommé chef du quartier Est du village d'Obock pour compter de la date de signature de la présente décision. Art. 2 — La rémunération mensuelle de M. Mohamed Bourhan Issa est fixée à huit mille cent dix francs Djibouti (8.110 FD). Imputation B, ch. 14 art. 3, §1.